



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"LOUISETTE" PAR LA COMPAGNIE MAYA,
SALLE DES ACADEMICIENS LE SAMEDI 26
NOVEMBRE 2022 A 10H ET 11H**

**DÉCISION N° DM-22-298
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

VU la proposition de spectacle de la Compagnie Maya représentée par Madame Mayalen de Croisoeuil, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 14 bis, rue Saint-Maur – 75011 PARIS, le samedi 26 novembre 2022 à 10h et 11h dans la salle des Académiciens de Cœur de Ville ;

CONSIDERANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

D É C I D E

DE SIGNER avec Compagnie Maya représentée par Madame Mayalen de Croisoeuil, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 14 bis, rue Saint-Maur – 75011 PARIS, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle intitulé « Louisette », le samedi 26 novembre 2022 à 10h et 11h dans la salle des Académiciens de Cœur de Ville, dont le coût est fixé à neuf cent cinquante-sept euros (957,00 € T.T.C.) les deux représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9838H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
